

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-104

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2015 de la Communauté de Communes de Charenton/Saint-Maurice – Budget Principal.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 6 juin 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CIPRIANO Philippe | - LE GUILLOU Patrick |
| - ADOMO Caroline | - CLODONG Nicolas | - LEBEAU Pierre |
| - AMAR Sophie | - COCQ François | - LIBERT-ALBANDEL Charlotte |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - CROCHETON Florence | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DEGRASSAT Alain | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - MARTINEAU Pascal |
| - BENISTI Jacques Alain | - FACCHINI Monique | - MEDINA Marc |
| - BENSOUSSAN Éric | - FAUTRE Christian | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - FENASSE Delphine | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - GAILHAC Benoît | - PARRAIN Mary France |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - PIO Régis |
| - CAPORAL Chrysis | - GRESSIER Jean-Jacques | - RASETTI Christine |
| - CARPENTIER Agnès | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CARREZ Gilles | - HERBERT Delphine | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - HOUDOT Florence | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHETARD Catherine | - LE BIDEAU Dominique | - VOGUET Jean-François |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France
- Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur DOSNE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-
104bis-DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

- CAMBON Christian
- CHARDIN Sylvie
- DELECROIX Pierre-Michel
- DRAI Carole
- DUVAUDIER Michel
- JEANNE Laurent
- LACHELACHE Nassim
- PASTERNAK Jean-Jacques
- RISPAL Yoann
- ROESH Germain
- SEMO Igor
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 77 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-
104bis-DE
Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 JUIN 2016

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2015 de la Communauté de Communes de Charenton/Saint-Maurice – Budget Principal.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion établi par le Comptable Public,

CONSIDERANT qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budget annexe),

CONSIDERANT que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif,

CONSIDERANT que le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi observer la stricte concordance des deux documents,

CONSIDERANT qu'il convient donc que le Conseil de Territoire de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois approuve le Compte de Gestion de l'année 2015 du budget principal de l'ex-Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice établi par Madame Véronique Courty, Responsable du Centre des Finances Publiques Municipal de Saint-Maur-des-Fossés.

DELIBERE

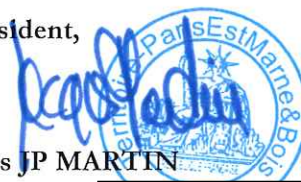
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2015 du budget principal de l'ex-CCCSM dressé par Mme Véronique COURTY, comptable public assignataire des dépenses et des recettes de la Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, visé et certifié conforme, qui n'appelle ni observation ni réserve.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-
104bis-DE
Date de réception préfecture :